

COMMENT UTILISER LA CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE (CEAM)



Qu'est-ce que la CEAM ?



La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) vous ouvre des droits à la sécurité sociale en dehors de votre pays d'origine. Elle vous permet de bénéficier des remboursements des soins médicaux (consultations chez le médecin, médicaments, examens en laboratoires...) et hospitalisation selon les conditions de

remboursement de la sécurité sociale française.

Si vous venez en famille, chaque membre y compris les enfants, doit avoir sa carte.

Qui est concerné ?

Les ressortissants d'un état de l'Union Européenne, de la Norvège, de l'Islande, du Liechtenstein ou de la Suisse.

Comment obtenir la CEAM ?

Avant votre départ, vous devez réclamer cette carte à l'organisme auprès duquel vous êtes affilié pour l'assurance maladie dans votre pays.

Comment utiliser la CEAM ?

Etape 1: Au moment de l'inscription administrative à l'université, montrez votre carte européenne d'assurance maladie. Si votre carte est valable au minimum jusqu'au 31 août de l'année suivante, vous serez exonéré du paiement de la cotisation à la sécurité sociale étudiante.

Etape 2: Si vous êtes malade, à la fin du rendez-vous médical, le professionnel de santé vous remettra un document appelé « feuille de soins* » et éventuellement une ordonnance*.

Etape 3: Afin d'obtenir le remboursement des frais médicaux, vous devez compléter et signer la feuille de soins et l'envoyer avec les documents suivants au service des relations internationales de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) :

- l'ordonnance et la feuille de soins,

Attention ! Pensez à coller sur la feuille de soin les vignettes autocollantes présentes sur les boîtes de médicaments (de couleur blanche, bleu ou orange).

- la copie de la carte européenne d'assurance maladie recto/verso,
- votre adresse précise dans votre pays d'origine et/ou votre adresse en France,
- un relevé d'identité bancaire français (RIB IBAN) à votre nom. À titre exceptionnel, le remboursement peut être effectué par mandat international si vous n'avez pas de compte bancaire français.

POUR VOS REMBOURSEMENTS :

CPAM de l'Isère - Service des relations internationales - 2 rue des Alliés - 38 045 Grenoble cedex 9

Attention !

La carte européenne ne permet pas le remboursement de la totalité des frais liés à la santé. Dans le cas de soins onéreux un montant important peut rester à votre charge. Il vous est donc fortement conseillé de choisir une assurance complémentaire de santé appelée aussi « mutuelle ».

Tous les organismes proposant des assurances complémentaires ne sont pas compatibles avec la carte européenne d'assurance maladie. Renseignez-vous avant de choisir votre compagnie d'assurance.

La sécurité sociale ne prend pas en charge le rapatriement. Vérifiez avant de venir en France si votre carte bancaire couvre cette garantie. Ce type d'assurance peut aussi être prévu dans l'assurance de votre billet d'avion.

Glossaire



Feuille de soins : document remis par le professionnel de santé indiquant le montant que vous avez payé pour la consultation et les actes effectués.

N'oubliez pas de compléter et de signer ce document avant de l'envoyer.



Ordonnance : liste des médicaments, soins, examens en laboratoires ou radiographies, prescrits par le médecin suite à la consultation. L'ordonnance vous sera délivrée en double exemplaire. Pour être remboursé des frais de médicaments ou de tout acte prescrit, le double de l'ordonnance doit être envoyée à la CPAM avec la feuille de soins.

CENTRE DE SANTE UNIVERSITAIRE MICHEL ZORMAN

Un Centre de santé universitaire est à disposition de tous les étudiants, avec 2 espaces d'accueil : sur le campus de St-Martin-d'Hères/Gières et sur la presqu'île à Grenoble.
Plus d'informations : <https://centre-sante.univ-grenoble-alpes.fr/>



Centre de Santé du campus
180 rue de la piscine
Saint-Martin d'Hères / Gières
Tram B arrêt "Les Taillées"
ou Tram C arrêt "Hector Berlioz"

Centre de Santé Presqu'île
10 rue Vassieux en Vercors
Grenoble
Tram B arrêt "CEA-Cambridge"

Pour toute consultation médicale, n'oubliez pas d'apporter : votre carte étudiante, votre carte européenne d'assurance maladie et l'attestation de votre assurance complémentaire.

Service Accueil International – ISSO

Espace accueil information - 1 025 avenue centrale - Domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères /Gières
Arrêt tram B et C - « Bibliothèques universitaires »

Ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 17h (18h en septembre)

Pôle démarches administratives : +33 (0)4 76 82 84 90 ou +33 (0)4 56 529 7 94 - isso@univ-grenoble-alpes.fr

<http://international.univ-grenoble-alpes.fr>